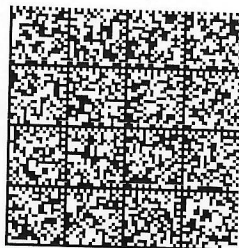


La notice de cet avis est
disponible en [cliquant ici](#)
ou sur impots.gouv.fr



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
SAID CHAMPIGNY - ST MAUR
13 BOULEVARD GABRIEL PERI
94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 38 371 417 165

Référence de l'avis : 25 94 A364074 94

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

CCAS CHAMPIGNY
14 RUE LOUIS TALAMONI
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 14 12 2343910889 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2025

Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 94101

N GUESSAN LOUKOU FLORENTINE
CCAS CHAMPIGNY
14 RUE LOUIS TALAMONI
CHAMPIGNY-SUR-MARNE
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

SIP CHAMPIGNY-SUR-MARNE
SAID CHAMPIGNY - ST MAUR
13 BOULEVARD GABRIEL PERI

94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX

Revenu fiscal de référence : 6 235
Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'impôt établi en 2025

Impôt sur les revenus de 2024

Feuillet n° : 1 / 2

N°fiscal : 30 38 371 417 165

Déclarant 1 - Nom de naissance : N'GUESSAN LOUKOU

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50

	Déclar. 1			Total
Détail des revenus				
Salaires.....	5513			
Autres revenus imposables.....	563			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	6076			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 608			
Salaires, pensions, rentes nets.....	5468			5468
Revenu brut global.....				5468
Revenu imposable.....				5468
impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
Montant net de votre imposition.....				0
MPOT NET				0
Total de l'impôt sur le revenu net.....				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :				
MPOT SUR LE REVENU				0
impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³ :				
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				6235
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	852		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	767		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :		Déclar. 1	Enfant(1)	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2023.....	16741	8513
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	4114	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2024.....	+ 4399	+ 4399
Plafond calculé sur les revenus de 2024.....	+ 4637	+ 4637
Plafond pour les cotisations versées en 2025.....	= 17264	= 13150

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS
et retrouver l'ensemble de vos informations
rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier)
particulier/gérer mon prélèvement à la source ou
appelez le 0809 401 401

Source des revenus

Montant total de 2023

Montant net imposable pour les revenus de 2023

Montant net imposable pour les revenus de 2023

Montant net imposable pour les revenus de 2024

Montant calculé à l'impôt de 2024

Montant net pour les dépenses déductibles en 2023

PRÉLEVEMENT À LA SOURCE 2023

Données complémentaires ou modalités d'application de l'AS
et déduction des dépenses déductibles
en 2023. Les revenus nets de 2023
sont calculés et reportés sur la source ou
reportés en 2024 401 401

2023

1024

0

1024

2024

1024

2024

1024

2024

1024

2024

1024